

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE	
		Séance du 26 janvier 2021	Envoyé en préfecture le 02/02/2021 Reçu en préfecture le 02/02/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210126-CIAS_06_2021-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-06/2021	L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à quatorze heures , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles Chatagnat Date de convocation : 20 janvier 2021 Présents : Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (pouvoir à Mme BRETON), Carine DUVERNOIS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL), Messieurs Jérémie COURLET (pouvoir à M. CHATAGNAT), Jean-Pierre LONG (pouvoir à Mme FIGUET). Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.		

OBJET : EHPAD - FINANCES - Décision modificative n°4 budget EHPAD exercice 2020

L'ARS ajuste les budgets 2020 des établissements SMS pour compenser les pertes de recettes et les surcoûts liés à la seconde vague de Covid-19 pour la période 17 octobre – 31 décembre 2020.

Pertes de recettes : enregistrer 32 472 € au compte 7351128 (à la section hébergement dans la comptabilité analytique de l'établissement)

Compensation des surcoûts : enregistrer 45 797,77 € au compte 7351128 (répartis dans les sections concernées de la comptabilité analytique de l'établissement – idem pour les charges réparties selon les surcoûts et la comptabilité analytique de l'établissement).

Ces recettes sont enregistrées dans le cadre du rattachement des recettes à l'exercice 2020 (produits à recevoir).

L'instruction budgétaire relative à la troisième phase de la campagne budgétaire 2020, à paraître avant le 31 janvier 2021, date limite de la journée complémentaire, constitue le fait générateur permettant à l'établissement d'enregistrer un produit à recevoir.

Le Conseil d'Administration :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative n°4 sur le Budget annexe 2020 CIAS Ussets et Rhône telle que présentée soit

ARS 3E PHASE COVID REMBOURSEMENT DES SURCOUTS

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
 Reçu en préfecture le 02/02/2021
 Affiché le 
 ID : 074-200070852-20210126-CIAS_06_2021-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60622 : Produits d'entretien	0.00 €	3 434.50 €	0.00 €	0.00 €
D-60624 : Fournitures administratives	0.00 €	382.80 €	0.00 €	0.00 €
D-606268 : Autres fournitures hôtelières	0.00 €	663.60 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Fournitures médicales	0.00 €	13 657.58 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	18 138.48 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	27 634.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	27 634.80 €	0.00 €	0.00 €
D-61357 : Matériel médical	0.00 €	24.49 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	24.49 €	0.00 €	0.00 €
R-7351128 : EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 797.77 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 797.77 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	45 797.77 €	0.00 €	45 797.77 €
Total Général		45 797.77 €		45 797.77 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Président, par délégation
 Le Vice-Président,
 M. André-Gilles CHATAGNAT


